VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

ARRETE PORTANT DELEGATIONS DE FONCTION ET DE SIGNATURE
Adjoint au maire

N° 343/26

Le Maire de La Roque d'Anthéron,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2122-18 à L2122-34-2,
Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment modifiée par la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local,
Vu la délibération n°26/23 du 20 mars 2026 portant délégation de compétences du conseil municipal au maire,
Vu la délibération n°26/95 du 25 septembre 2026 portant élection de M Quentin Tillard en tant qu'adjoint au maire,
Vu l'arrêté n°145/26 portant délégation de fonction et signature à Quentin Tillard,
Considérant la nécessité, pour la bonne marche des affaires communales, de procéder à une délégation de fonctions et de signature supplémentaire concernant le dépôt de plainte et les arrêtés de circulation et de stationnement,

ARRETE

Article 1er : *Délégation de fonctions est accordée à Quentin TILLARD, adjoint au maire, dans les domaines suivants :*
- *Urbanisme : suivi des dossiers, instruction, attribution ou rejet des demandes d'autorisation d'urbanisme, prescriptions, recollement, infractions, dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme au nom de la commune, suivi des documents d'urbanisme et projets d'aménagement urbain*
- *Foncier : achat, cession, préemption, priorité, servitude, bornage, arpentage, alignement, expropriation*
- *Patrimoine*
- *Maitrise des couts énergétiques et développement des énergies renouvelables*

Dans les domaines concernés, cette délégation de fonction entraîne délégation de signature pour :
- *Tout document et acte, administratif et notarié, pris en exécution des délibérations votées ou des décisions du maire prises en application d'une délégation de compétences du conseil municipal*
- *Urbanisme : signature de tout acte ou document*
- *Foncier : signature de tout acte ou document*
- *Les courriers et actes administratifs de gestion courante ne portant pas décision*
- *Représentation de la commune aux réunions d'information, groupes de travail et comités organisés par des organismes extérieurs en lien avec leur délégation*
- *Participation à des sondages ou études n'entrainant aucun engagement juridique*

Article 2 *: Délégation de fonction et signature est également consentie, comme à chaque adjoint au maire, dans l'ordre de priorité du tableau du conseil municipal dans les domaines suivants :*
- *Ester en justice (dépôt de plainte)*
- *Arrêté temporaire de circulation et de stationnement*

Article 3 *: Toute signature effectuée en vertu de ces délégations sera précédée de la mention suivante :*
« Par délégation du maire, l'adjoint au maire, Quentin Tillard ».

Article 4 *: Sauf délégation explicite, aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval et la signature du Maire ou d'un élu dument délégué. L'adjoint n'a aucune autorité sur le personnel des services. Il ne peut subdéléguer les délégations qu'il reçoit du maire.*

Article 5 *: Si l'élu bénéficiaire de la délégation se trouve, ou pense se trouver, en situation de conflit d'intérêt tel que défini par l'article 2 de la loi modifiée n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, il est tenu d'en informer le maire en précisant les questions pour lesquelles il serait intéressé.*

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_AR-013-211300843-20261029-AR_343_26_S

Article 6 : *L'arrêté n°145/2026 est abrogé.*

Article 7 : *Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé(e) et ampliation du présent arrêté sera transmise au service de contrôle de légalité de l'Etat dans le Département et publié en mairie.*

Fait à La Roque d'Anthéron, le 29 octobre 2026

Notifié le : 02/11/2026.....
signature

Le Maire

MAIRIE DE LA ROQUE D'ANTHERON (B.-du-Rh.)

Jean-Pierre SERRUS

Hôtel de Ville – 13640 La Roque d'Anthéron - Tél : 04.42.95.70.70 – Fax : 04.42.50.53.19
Courriel : secretariat-general@ville-laroquedantheron.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_AR-013-211300843-20261029-AR_343_26_S